



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021/2024

Présentation du projet le :

Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Châteaubourg
Nom du correspondant : Monsieur Teddy REGNIER, Maire
Adresse : Mairie de Châteaubourg – 5, place de l’Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG
Téléphone : 02.99.00.31.47
Adresse mail : mairie@chateaubourg.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
1. CADRE REFLEXIF, porté par les institutions signataires :	4
2. DONNÉES GÉNÉRALES du territoire	5
2.1 Données administratives	5
2.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires...)	5
2.4. Existence d'éventuels dispositifs :	7
3. CONTEXTE du territoire.....	8
3.1. État des lieux de l'offre éducative existante :	8
3.2. Etablissements d'éducation sur le territoire	10
3.3. Les temps de l'enfant (volumes horaires et ratios) :	11
3.4. Activités d'éducation pouvant participer à la réflexion et la mise en œuvre du PEDT.....	12
3.5. Emploi du temps d'un enfant :	14
3.6. Éléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEDT :	15
4. OBJECTIFS et INDICATEURS.....	17
4.1. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés par les partenaires éducatifs :	17
4.2. Rappel des objectifs du précédent PEDT :	19
4.3. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :	22
4.4. Du PEDT 2018/2021 vers le PEDT 2021/2024 :	23
4.4. Tableau de convergence des différents enjeux et problématiques :	24
5. PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES.....	27
6. PILOTAGE DU PROJET.....	31
Le Comité du PEDT :	31
Le circuit décisionnel :	32
Composition de la structure de pilotage :	32
7. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES.....	33
8. PLAN MERCREDI	33

1. CADRE REFLEXIF, porté par les institutions signataires :

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) d'une communauté éducative vise à faire converger les actions de ses membres-éducateurs, en faveur des jeunes du territoire.

Il s'appuie donc sur une analyse locale des besoins éducatifs, faisant émerger des objectifs qualitatifs et quantitatifs de progrès.

Les partenaires contractualisent une action collaborative visant à atteindre un ou plusieurs de ces objectifs. Le PEdT vise l'identification de cet(ces) objectif(s) partagé(s), la déclinaison opérationnelle de celui(ceux)-ci, ainsi que les moyens et la durée pour l'(les) atteindre. Une évaluation régulière (*une fois par an minimum*) est mise en œuvre, dans le cadre d'un Comité Consultatif du PEDT, pour ajuster, réguler, développer l'action collaborative engagée.

Les éducateurs signataires deviennent une « *communauté éducative* » locale, et seront ainsi dénommés dans le Projet ci-dessous. Le Comité Consultatif du PEDT du PEdT évoqué au paragraphe précédent, doit être représentatif de cette communauté éducative.

Introduction par Christelle AVERLAND-SCHMITT, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, l'Enfance, la Parentalité et la Culture.

2. DONNÉES GÉNÉRALES du territoire

2.1 Données administratives

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Ville de Châteaubourg

Adresse : 5, place de l'Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG

Téléphone : 02.99.00.31.47

Adresse électronique : mairie@chateaubourg.fr

Nom de l' élu référent : AVERLAND-SCHMITT Christelle

Fonction : Adjointe à la Vie des Écoles, à l'Enfance, la Petite-Enfance, la Parentalité et la Culture.

Adresse électronique : c.averland-schmitt@chateaubourg.fr

Nom du référent technique : BAZIN Sarah

Fonction : Responsable Enfance Jeunesse Scolaire

Adresse électronique : s.bazin@chateaubourg.fr

2.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires...)

Nom de la structure partenaire :	Service Vie des Ecoles, Enfance, Parentalité	Service Vie Associative
Nom du référent :	Jessica CANCOUET, Responsable Enfance, Ecoles, Parentalité	Danielle DEVILLE, adjointe en charge de la Vie Associative Didier HIMENE, Responsable Vie associative
Adresse :	5, place de l'Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG	9 rue Louis Pasteur – Maison Pour Tous 35220 CHATEAUBOURG
Téléphone :	02.99.00.98.25	02.99.00.75.18
Adresse électronique :	j.cancouet@chateaubourg.fr	d.deville@chateaubourg.fr d.himene@chateaubourg.fr

Nom de la structure partenaire :	Inspection de l'Éducation Nationale	Ecole Charles de Gaulle	Ecole Le Plessis
Nom du référent :	Catherine MORVAN	Sylvie VAVASSEUR	Catherine BRINGUET
Activité(s) de la structure concourant au Projet		Ecole Publique	Ecole Publique
Adresse :	Impasse Bel Air 35220 CHATEAUBOURG	7 place du Général de Gaulle 35220 CHATEAUBOURG	Avenue des Platanes 35220 CHATEAUBOURG
Téléphone :	02.99.04.67.67	02.99.00.34.24	02.99.62.31.46
Adresse électronique :	ce.ien35.chateaubourg@ac-rennes.fr	ecole.0351644x@ac-rennes.fr	ecole.0352179d@ac-rennes.fr

Nom de la structure partenaire :	Ecole Saint Melaine	Ecole Saint Joseph
Nom du référent :	Manon LE ROUX	Mélissa BERGER-DIVET
Activité(s) de la structure concourant au Projet	Ecole Privée (sous contrat d'association)	Ecole Privée (sous contrat d'association)
Adresse :	13 rue du Vieux Moulin 35220 CHATEAUBOURG	1 rue George Sand 35220 CHATEAUBOURG
Téléphone :	02.99.62.30.45	02.99.00.74.81
Adresse électronique :	eco35.privee.st-melaine@enseignement-catholique.bzh	eco35.st-joseph.chateaubourg@enseignement-catholique.bzh

Nom de la structure partenaire :	APE des écoles publiques	APEL Saint Melaine	APEL Saint Joseph
Nom du référent :	Hélène GRIMAUD	Nicolas ANNE	Emmanuelle BABIN
Activité(s) de la structure concourant au Projet	Représentation des parents d'élèves des écoles publiques	Représentation des parents d'élèves de l'école Saint Melaine	Représentation des parents d'élèves de l'école Saint Joseph
Adresse :	7 place du Général de Gaulle 35220 CHATEAUBOURG	13 rue du Vieux Moulin 35220 CHATEAUBOURG	1 rue George Sand 35220 CHATEAUBOURG
Téléphone :	06.25.44.34.91	06.86.36.98.05	02 99 00 74 81
Adresse électronique :	ape.chateaubourg35@gmail.com	apelsaintmelaine@gmail.com	apel.chateaubourg@gmail.com

Nom de la structure partenaire :	OGEC Saint Melaine	OGEC Saint Joseph
Nom du référent :	Mathieu BERNARD	Jean-Luc GRANDIN
Activité(s) de la structure concourant au Projet	Gestions des personnels, des bâtiments et autres affaires de l'école Saint Melaine	Gestions des personnels, des bâtiments et autres affaires de l'école Saint Joseph
Adresse :	13 rue du Vieux Moulin 35220 CHATEAUBOURG	1 rue Georges Sand 35220 CHATEAUBOURG
Téléphone :	02.99.62.30.45	02.99.00.74.81
Adresse électronique :	ogecstmelaine@gmail.com	jean-luc.grandin@mxns.com

2.4. Existence d'éventuels dispositifs :

	Existence <i>(oui/non)</i>	Articulation avec le PEdT <i>(oui/non)</i>
Projet éducatif local (PEL)* :	Non	-
Contrat de ville :	Non	-
Contrat enfance jeunesse (CEJ) :	Oui	En cours
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** :	Non	-
Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés]** :	Non	-
Autres :		

* si un PEL existe, il est attendu que le PEdT en soit sa déclinaison partenariale sur les 3-11 ans ;

** si un CLAS, un CLEA, un PTEA, un CTL existe, il est attendu qu'un représentant soit invité au COPIL du PEdT afin d'assurer une cohérence entre les dispositifs mis en œuvre ;

3. CONTEXTE du territoire

3.1. État des lieux de l'offre éducative existante :

Ecole Charles de Gaulle :

Activités périscolaires existantes (du lundi au vendredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h30/8h20	48	Non	Mairie	Garderie : accueil et activités calmes
Midi	12H/13H50	254	Non	Mairie	Restauration
Soir	16H30/17H45	115	Non	Mairie	Garderie du soir et goûter
	17H/17H45	20	Non	Mairie	Étude libre encadrée
	17H45/18H45	65	Non	Mairie	Garderie du soir

Ecole Le Plessis :

Activités périscolaires existantes (du lundi au vendredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h30/8h20	77	Non	Mairie	Garderie : accueil et activités calmes
Midi	12H/13H50	280	Non	Mairie	Restauration
Soir	16H30/17H45	188	Non	Mairie	Garderie du soir et goûter
	17H/17H45	20	Non	Mairie	Étude libre encadrée
	17H45/18H45	71	Non	Mairie	Garderie du soir

Ecole Saint Melaine :

Activités périscolaires existantes (du lundi au vendredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h30/8h20	15 à 20	Non	Ecole	Garderie du matin
Midi	12h / 13h40	80 à 90	Non	Ecole	Restauration
Soir	16h40 / 18h30	35 à 40	Non	Ecole	Etude libre et garderie

Ecole Saint Joseph :

Activités périscolaires existantes (du lundi au vendredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h15-8h20	40	Non	Ecole	Garderie du matin
Midi	11h40-13h10 12h10-13h40	220	Non	Ecole	Restauration
Soir	16h40-18h45	50	Non	Ecole	Garderie du soir

Accueil de loisirs PLUME (mercredi) :

Activités périscolaires existantes (du lundi au vendredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h30/9h	Moins de 6 ans : 56 Plus de 6 ans : 72	Oui	Accueil de loisirs municipal	Accueil des enfants
	9h/11h30				Activités
Midi	11h30/11h45				Départ ou accueil des enfants avant le repas
	11h45/13h15				Temps du déjeuner à la cantine de l'école du Plessis
	13h15/14h				Accueil des enfants inscrits à la demi-journée sans le repas
Après-midi	14h/17h				Activités et goûter
	17h/18h30				Départ de tous les enfants

Accueil de loisirs PLUME (vacances scolaires sauf vacances de Noël) :

Activités extrascolaires existantes (samedi et vacances scolaires)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h30/9h	Moins de 6 ans : 56 Plus de 6 ans : 72	Oui	Accueil de Loisirs Municipal	Accueil des enfants
	9h/11h30				Activités
Midi	11h30/11h45				Départ ou accueil des enfants avant le repas
	11h45/13h15				Temps du déjeuner à la cantine de l'école du Plessis
	13h15/14h				Accueil des enfants inscrits à la demi-journée sans le repas
Après-midi	14h/17h				Activités et goûter
	17h/18h30				Départ de tous les enfants

3.2. Etablissements d'éducation sur le territoire

Nom de l'établissement	Type d'établissement (crèche, école, collège...)	Nom et coordonnées du référent sur cet établissement	Nombre d'enfants et jeunes concernés
Charles de Gaulle	Ecole	Directrice : Sylvie VAVASSEUR	306
Plessis	Ecole	Directrice : Catherine BRINGUET	316
Saint Melaine	Ecole	Directrice : Manon LE ROUX	115
Saint Joseph	Ecole	Directrice : Mélissa BERGER-DIVET	260
Pierre-Olivier Malherbe	Collège	Principal : Emmanuel LAGARDE	615
Saint Joseph	Collège	Principale : Béatrice PERSEHAIS	486
Plume	Accueil de loisirs	Directrice : Marilyn AME	128
Espace Jeunes	Accueil de loisirs	Directeur : en cours de recrutement	36

Indiquer les établissements se situant en zone prioritaire (*ZUS ou DSR*) : aucun.

3.3. Les temps de l'enfant (volumes horaires et ratios) :

	Sur une journée de classe				Sur une semaine			
	C. de Gaulle	Plessis	Saint Joseph	Saint Melaine	C. de Gaulle	Plessis	Saint Joseph	Saint Melaine
Temps de vie de l'enfant	24h	24h	24h	24h	168h	168h	168h	168h
Temps scolaire	6h	6h	6h15	6h	24h	24h	24h	24h
Temps périscolaire	4h55	4h55	5h30	4h20	19h40	19h40	22h	17h
dont garderie (matin + soir)	3h05	3h05	4h00	2h40	12h20	12h20	16h	10h40
dont pause méridienne	1h50	1h50	1h30	1h40	7h20	7h20	6	3h40
dont mercredi	11h	11h	11h	11h	11h	11h	11h	11h
Temps extrascolaire maximum proposé								

Soit en ratio :

	Sur une journée de classe				Sur une semaine			
	C. de Gaulle	Plessis	Saint Joseph	Saint Melaine	C. de Gaulle	Plessis	Saint Joseph	Saint Melaine
Temps scolaire sur Temps de vie de l'enfant	25%	25%	25%	25%	14.28%	14.28%	14.28%	14.28%
Temps périscolaire sur Temps de vie de l'enfant	20.50%	20.50%	22.9 %	18%	18.26%	18.26%	13.1%	10.12%
Temps extrascolaire sur Temps de vie de l'enfant								

3.4. Activités d'éducation pouvant participer à la réflexion et la mise en œuvre du PEDT

Activité	Structure	Enfants concernés	Modalités d'inscription	Tarification (préciser s'il existe différents niveaux de tarification)
Accompagnement au travail pour la classe, hors-la classe (aide aux devoirs, études surveillées, activités de recherche documentaire,...)				
Etude libre encadrée dans les écoles publiques	Mairie	Elémentaires	Inscription sur le portail familles de la mairie 48h avant le jour souhaité	Même tarif que la garderie tranche 1 soit 0.96€/présence
Aide méthodologique aux devoirs dans les écoles privées	Ecoles privées	Elémentaires	<p>Ecole Saint Joseph : Pas d'inscription préalable. Le temps d'étude est destiné à tous les enfants présents.</p> <p>Ecole Saint Melaine : Il n'y a plus ce temps d'aide depuis le passage aux 4 jours. C'est devenu une garderie sans inscription. Mais remise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires par tout petit groupe sur proposition des enseignants (midi ou soir)</p>	<p>Ecole Saint Joseph : Même tarif que la garderie, soit 1.20€</p> <p>Ecole Saint Melaine : La garderie est tarifée 0.60€ par quart d'heure. APC gratuit.</p>
Activités intégrées à un projet partenarial (scolaire-périscolaire, scolaire-extrascolaire, périscolaire-extrascolaire, scolaire-périscolaire-extrascolaire)				
Thème transverse annuel Scolaire-périscolaire-extrascolaire	Mairie Ecoles publiques et privées Accueil de loisirs PLUME	Maternels et élémentaires	Pas d'inscription préalable	Pas de tarification spécifique

Règles de vie communes Scolaire-Périscolaire	Mairie Ecoles publiques			
Activités de prolongement ou d'approfondissement (clubs scientifiques, concours mathématiques, éveil musical, activités de manipulation mathématique, jeux de logique et/ou de stratégie, entretien d'un jardin partagé, découverte du patrimoine ...)				
Activités de spécialisation (clubs sportifs, écoles de musique...)				

3.5. Emploi du temps d'un enfant :

		Emploi du temps type d'un enfant- Jours d'école (sauf mercredi)			
		Charles de Gaulle	Plessis	Saint Joseph	Saint Melaine
Avant les temps scolaires	Horaires	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30-8h40	7h30 / 8h20
	Activités Lieu	Garderie du matin : Accueil des enfants, activités et temps calmes. Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis dans leurs garderies respectives. A 8h20, les enseignants font l'accueil des enfants.	Garderie du matin : Accueil des enfants, activités et temps calmes. Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis dans leurs garderies respectives. A 8h20, les enseignants font l'accueil des enfants.	Garderie du matin : Accueil des enfants, activités et temps calmes. Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis dans leurs garderies respectives. A 8h30, les enseignants font l'accueil des enfants.	Garderie du matin : Accueil des enfants, activités et temps calmes. Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis ensemble. A 8h20, les enseignants font l'accueil des enfants en maternelle en classe, des élémentaires sur la cour.
Temps scolaires - Horaires :		8h30/12h	8h30/12h	8h40-11h40 (maternelle) et 12h10-13h40 (élémentaire)	8h30/12h
Entre le temps scolaire et le déjeuner	Horaires	11h45/11h55 (maternelles + CP/CE1) 11h45/12h45 (élémentaires)	11h45/11h55 (maternelles + CP/CE1) 11h45/12h40 (élémentaires)	11h40 (maternelle) et 12h10 CP-CE1 bilingues 12h30 à 13h10 (élémentaires)	12h / 12h35
	Activités Lieu	Maternelles : les enfants sont accompagnés par les ATSEM pour se rendre au 1er service de la cantine. Elémentaires : les enfants de CP et de CE1 sont orientés par les enseignants pour se rendre au 1er service de la cantine. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 sont orientés par les enseignants dans la cour où ils sont en jeux libres.	Maternelles : les enfants sont accompagnés par les ATSEM pour se rendre au 1 ^{er} service de la cantine. Elémentaires : les enfants de CP et de CE1 sont orientés par les enseignants pour se rendre au 1 ^{er} service de la cantine. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 sont orientés par les enseignants dans la cour où ils sont en jeux libres.	Maternelles : les enfants sont accompagnés par les ASEM pour se rendre au 1 ^{er} service de la cantine. Elémentaires : les enfants de CP-CE1 bilingues sont orientés vers leur salle de restauration par leur enseignant. Les enfants de CE2, CE1, CM1 et CM2 sont orientés par les enseignants dans la cour où ils sont en jeux libres. Le repas se fait de manière échelonnée.	Maternelles : les enfants sont accompagnés par les ATSEM/enseignant pour se rendre au 1 ^{er} service de la cantine. Elémentaires : les enfants sont orientés par les enseignants dans la cour où ils sont en jeux libres.
Déjeuner - Horaire :		12h00/14h	12h/14h	11h40-13h40	12h / 13h40
Entre le déjeuner et le temps scolaire	Horaires	12h00/13h00 (maternelles + CP/CE1) 13h00/13h50 (élémentaires)	12h00/13h00 (maternelles + CP/CE1) 13h00/13h50 (élémentaires)	12h20 (maternelle) 12h30-13h40 (élémentaires)	12h35/13h40 (maternelles) 12h 35/13h15(élémentaires)
	Activités Lieu	Maternelles : les enfants qui font la sieste sont accompagnés par les agents vers les dortoirs. Les enfants qui ne font pas la sieste sont orientés vers la garderie maternelle où ils sont en jeux libres. Elémentaires : les CP/CE1 sont orientés vers la garderie élémentaire. Les CE2, CM1 et CM2 vont déjeuner à 13h00. A 13h50, les enseignants prennent le relais de la surveillance des enfants.	Maternelles : les enfants qui font la sieste sont accompagnés par les agents vers les dortoirs. Les enfants qui ne font pas la sieste sont orientés vers la garderie maternelle où ils sont en jeux libres. Elémentaires : les CP/CE1 sont orientés vers la garderie élémentaire. Les CE2, CM1 et CM2 vont déjeuner à 13h00. A 13h50, les enseignants prennent le relais de la surveillance des enfants.	Maternelles : les enfants qui font la sieste sont accompagnés par les agents vers les dortoirs. Les enfants qui ne font pas la sieste sont orientés vers la cour maternelle où ils sont en jeux libres. Elémentaires : les élèves sont orientés vers la cour de l'élémentaire où ils sont en jeux libres. Les enseignants prennent le relais de la surveillance des enfants 10 min avant la reprise de la classe.	Maternelles : les enfants qui font la sieste sont accompagnés par les agents vers les dortoirs. Les enfants qui ne font pas la sieste sont orientés ans la cour où ils sont en jeux libres. Elémentaires : les enfants vont déjeuner à 12h35. A 13h15, les agents puis enseignants (13h20) prennent le relais de la surveillance des enfants sur la cour.
Temps scolaires - Horaires :		14h/16h30	14h/16h30	13h10-16h25 (maternelle) et 12h10-16h25 (élémentaire)	13h40/16h25
Après les temps scolaires	Horaires	16h30/18h45	16h30/18h45	16h40-18h45	16h25 / 16h40 16h40 / 18h30
	Activités Lieu	16h30/17h45 : Proposition d'un goûter (non obligatoire) ou temps de jeux libres. 17h/17h45 : pour les élémentaires, étude libre encadrée. 17h45/18h45 : jeux libres.	16h30/17h45 : Proposition d'un goûter (non obligatoire) ou temps de jeux libres. 17h/17h45 : pour les élémentaires, étude libre encadrée. 17h45/18h45 : jeux libres.	16h30-17h00 : goûter fourni par les familles 16h40-17h25 : étude (élémentaires) ou garderie (maternelle) 17h25-18h45 : jeux libres	16h30/16h40 : sortie et surveillance de la cour par les enseignants et un agent 16h40 /18h30 : étude libre (élémentaires) puis jeux libres.
Autres temps : vacances	Horaires	7h30/18h30			
	Activités Lieu	Grands jeux, spectacles, activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Accueil de loisirs PLUME			

3.6. Eléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEdT :

	Points forts	Points à améliorer
Pilier 1 – Le pilotage	<ol style="list-style-type: none"> Le Comité Consultatif du PEDT est composé de représentants : <ul style="list-style-type: none"> De l'Education Nationale (IEN et Directrices des 4 écoles) De représentants des agents des écoles De représentants des parents des 4 écoles. Le Comité s'est toujours réuni de façon régulière et a fait évoluer le PEDT. Des questionnaires de satisfaction à l'attention des enfants ont été mis en place pour recueillir la parole des enfants à posteriori des rythmes scolaires. 	<ol style="list-style-type: none"> La prise en compte de la parole des enfants est à améliorer : ils sont sollicités dans le cadre de l'Assemblée du Périscolaire pour les écoles publiques. Recueil de la parole des enfants à tous les temps du PEDT : élaboration, mise en place et évaluation. La composition du PEDT n'intègre pas d'autres services hors Vie des Ecoles et Vie Associative. Les indicateurs de satisfaction des parents et des enfants ne sont pas listés mais plusieurs questionnaires de satisfaction ont pu être réalisés. Les indicateurs de satisfaction des partenaires éducatifs ne sont pas listés mais les avis sont sollicités lors des Comité du PEDT Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs ne sont pas listés mais les réunions de Comité du PEDT permettent un suivi de la réussite du dispositif
Pilier 2- Les moyens humains	<ol style="list-style-type: none"> Une élue est chargée du suivi La stabilité des équipes d'animation : un noyau d'agents est stable car les temps de travail proposés sont pour la grande majorité supérieurs à 20h/semaine 	<ol style="list-style-type: none"> Avant 2018, il existait deux personnes en coordination : une personne en charge de la partie pédagogique et une personne en charge de la coordination matérielle et des équipes Il n'existe pas de référent périscolaire sur chaque site Le recrutement des animateurs : parmi les contrats proposés, certains comportent de faibles temps de travail. Cela complique le recrutement et la pérennité de ces contrats. Il n'existe pas de plan de formation. Il n'existe pas de formation conjointe entre enseignants et agents scolaires, périscolaires et restauration.
Pilier 3 - L'articulation scolaire-périscolaire (entre adultes)	<ol style="list-style-type: none"> L'analyse initiale des besoins éducatifs des enfants est partagée par l'ensemble des partenaires. Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires. Il existe des liens identifiés entre le PEDT et les projets d'école. Les temps de transitions sont bien identifiés. Les modalités de concertation régulière entre les éducateurs. Des projets partenariaux sont mis en place depuis 2016 : ce sont les « thèmes transverses ». La collaboration entre les équipes scolaires et périscolaires, et les équipes périscolaires et extrascolaires, a évolué depuis le 1^{er} PEDT : il y a davantage d'échanges et de concertation. Les éducateurs se connaissent mieux. 	<ol style="list-style-type: none"> Les liens entre le PEDT et les projets d'école sont à développer en concertation. Les temps de transition sont à fluidifier. Les temps de transition ne permettent pas un échange d'information suffisant entre les enseignants et les agents. La collaboration entre les équipes scolaires et extrascolaires pourrait être plus développée.

<p>Pilier 4- L'articulation scolaire- périscolaire (pour les enfants)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a une cohérence entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi. 2. Les enfants et les familles ont la possibilité de s'inscrire à l'accueil de loisirs municipal le mercredi après-midi, sans coupure dans la pris en charge de l'enfant. 3. Les activités proposées correspondent aux finalités éducatives du PEDT et sont clairement distinctes des activités scolaires. 4. Les activités proposées ont évolué au cours des 2 années du PEDT. 5. L'organisation proposée a évolué entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de mise en place des rythmes scolaires afin de mieux respecter le rythme de l'enfant. 6. Les locaux mobilisables pour les TAP sont en nombre suffisant et adaptés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La continuité éducative entre les différents temps périscolaires de la journée peut être développée. 2. Les TAP ne sont pas déclarés en ACM. 3. Les ressources du territoire ont limité les activités proposées : il y a 4 écoles ce qui complique els déplacements. Il est aussi parfois compliqué de recruter des intervenants. 4. Avant 2018, il n'existait pas de règles de fonctionnement et de partage des locaux scolaires.
<p>Pilier 5- L'accessibilité financière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La participation aux TAP d'entraîne pas de surcoût par rapport à la garderie. 2. Les tarifs de la cantine prennent en compte les ressources des familles. 	
<p>Pilier 6- L'adaptation aux publics</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les raisons pour lesquelles des enfants ne participent pas aux TAP sont identifiées. Ex : les jours et horaires ne conviennent pas, le contenu ne suscite pas l'intérêt. 2. Des aménagements permettent aux enfants en situation de handicap de bénéficier des temps périscolaires. Ex : aménagement des locaux. Aussi, des enfants porteurs de handicap ont déjà participé à ces temps. 3. LA durée des déplacements lors des TAP est adaptée au temps d'activité et à l'âge des enfants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il n'y a pas d'organisation adaptée pour permettre la participation des enfants scolarisés en ULIS aux TAP car il n'y a eu, pour l'instant, aucune sollicitation en ce sens, ni d'existence de classe ULIS sur la commune. 2. Il n'existe pas de TAP adaptés pour les enfants de maternelle.
<p>Pilier 7- La place des parents et des enfants dans le PEdT</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une information sur les intentions éducatives a été transmise aux familles, ainsi que sur les modalités organisationnelles. 2. Le projet laisse une place au choix de l'enfant : c'est l'enfant qui décide de s'inscrire et d'aller en TAP. 3. Les parents participent à des temps de réflexion collective concernant le PEDT. Ils y sont représentés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'information aux nouvelles familles pourrait être plus étoffée. 2. Le choix de participer ou non aux TAP dépend également de la volonté du parent de procéder à l'inscription en amont. 3. Les temps de transition permettent un échange bref d'information entre enseignants, agents et familles.
<p>Pilier 8 – La prise en compte des rythmes de l'enfant</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet laisse la possibilité aux enfants d'accéder à des activités libres, voire « de rien faire ». 2. Les activités proposées et leur organisation ont évolué durant les 3 années du PEDT pour répondre au rythme de l'enfant. 3. Une réflexion collective a été menée pour adapter l'emploi du temps des enfants à leur capacité d'attention durant la semaine et pour adapter les activités scolaires et périscolaires aux temps les plus propices aux apprentissages des élèves. 	

4. OBJECTIFS et INDICATEURS

4.1. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés par les partenaires éducatifs :

Les besoins, atouts et contraintes identifiées historiquement dans le PEDT :

Besoins	Atouts	Contraintes
<p>Pour les 2 / 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps calme et activités transitionnelles de retour au calme entre la fin du temps scolaire et le retour en famille. • Activités récréatives de type « jeu libre ». • Favoriser les petits groupes pour les Moyennes et les Grandes Sections. • Favoriser le prolongement de la sieste sur les temps périscolaires pour les Toutes Petites Sections/Petites Sections. <p>Pour les 6 / 11 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps calme. • Découverte de nouvelles activités. • Activités structurées (cf. TAP) développant l'éveil de la curiosité et la coopération. • Activités favorisant l'autonomie de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mise en place des TAP dans les locaux scolaires. • Personnel communal d'encadrement compétent et formé. • Partenariat, adhésion des acteurs au dispositif mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles éloignées des équipements communaux. • Salles de sports non disponibles (occupées par les collègues). • Quelques difficultés rencontrées à pérenniser certains agents (proportion de contrats trop peu conséquents pour demeurer attractifs) • Coût financier du dispositif (mentionné par la CRC).

Suite au travail réalisé lors du Comité Consultatif du PEDT, voici les nouveaux apports :

Les problématiques et enjeux spécifiques pour chaque groupe de partenaires éducatifs :

Les problématiques identifiées par l'équipe élue sont :	Les enjeux identifiés par l'équipe élue sont :
<ul style="list-style-type: none"> • Le rythme de la journée qui peut être très long pour les enfants. • Les problématiques de citoyenneté de certaines familles et de certains enfants : manque de politesse, voire de respect. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la devise « liberté, égalité, fraternité » • Bien identifier les besoins des enfants et adapter les réponses à leur apporter. • Respecter le rythme de l'enfant. • Garantir l'égal accès des familles et des enfants aux services proposés.

- Favoriser et développer le vivre-ensemble. Favoriser le respect et l'écoute de l'autre.
- La communication et l'engagement de tous les partenaires. Maintenir et développer les liens avec les partenaires éducatifs.
- Avoir un projet commun avec les partenaires éducatifs.
- Sensibiliser les enfants et les familles au développement durable.
- Permettre l'accès de tous à l'information.

Les problématiques identifiées par les équipes périscolaires sont :

- La complexité de la composition des familles (monoparentales, recomposées...) et des enfants accueillis de plus en plus jeunes (qui n'ont pas acquis la propreté) qui nécessitent la mise en place d'un accueil, voire d'un accompagnement individualisé.
- Les problématiques de citoyenneté de certaines familles et de certains enfants : manque de politesse, voire de respect.
- Le rythme et la durée de la journée, qui peut être très longue pour les enfants.
- La notion de collectivité n'est pas toujours bien comprise par les familles qui privilégient les besoins individuels de leurs enfants.
- Le niveau sonore atteint lors des temps de cantine ou de garderie.

Les enjeux identifiés par les équipes périscolaires sont :

- Proposer des activités diversifiées et variées. Développer un savoir-faire pluridisciplinaire des équipes encadrantes.
- Favoriser et développer le vivre-ensemble.
- Favoriser le respect et l'écoute de l'autre, notamment en instaurant de nouvelles méthodes de gestion du bruit.
- Valoriser et développer le relais pédagogique entre les partenaires éducatifs.

Les problématiques identifiées par les équipes de l'accueil de loisirs sont :

- La complexité de la composition des familles (monoparentales, recomposées, ...) et des enfants accueillis de plus en plus jeunes (qui n'ont pas acquis la propreté) qui nécessitent la mise en place d'un accueil, voire d'un accompagnement, individualisé.
- Les problématiques de citoyenneté de certaines familles et de certains enfants : manque de politesse, voire de respect.
- Le rythme et la durée de la journée, qui peut être très longue pour les enfants.
- La notion de collectivité n'est pas toujours bien comprise par les familles qui privilégient les besoins individuels de leurs enfants.

Les enjeux identifiés par les équipes de l'accueil de loisirs sont :

- Favoriser l'acquisition de l'autonomie des enfants.
- Favoriser l'apprentissage du collectif tout en valorisant l'individuel. Aider les enfants en difficulté (notamment concernant la gestion des émotions).
- Sensibiliser les enfants et les familles au développement durable.
- Bien identifier les besoins des enfants et adapter les réponses à leur apporter. Respecter le rythme de l'enfant.
- Valoriser et développer le relais pédagogique entre les partenaires éducatifs.

Les problématiques identifiées par les équipes enseignantes sont :	Les enjeux identifiés par les équipes enseignantes sont :
<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de temps d'échanges pour l'harmonisation des règles de vie (périscolaire, ADL et enseignants). • L'exigence d'immédiateté de réponse des familles. • La notion de collectivité n'est pas toujours bien comprise par les familles qui privilégient les besoins individuels de leurs enfants. • Des difficultés à communiquer et harmoniser les pratiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer la communication entre toutes les écoles, publiques et privées. • Avoir un projet commun avec les partenaires éducatifs : « faire du lien ». • Développer les actions pédagogiques à visées artistiques, culturelles et de développement durable. • Mettre en place des solutions partagées par les partenaires éducatifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les problématiques identifiées par les parents sont :	Les enjeux identifiés par les parents sont :
<ul style="list-style-type: none"> • Les problématiques de citoyenneté de certaines familles entre elles : manque de politesse. • Le manque actuel d'activités sportives sur les temps scolaires et périscolaires (présence de personnes formées et qualifiées). 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer et développer les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. • Continuer et développer la qualité des contenus proposés dans les cantines. • Mobilité : bénéficier d'une navette qui permet l'autonomie. • Maintenir et développer la diversité des contenus des activités périscolaires.

4.2. Rappel des objectifs du précédent PEDT :

PEDT 2015/2018 :

La mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires est la première expression concrète du nouveau projet politique adressé à l'enfance et à la jeunesse. Le noyau de ce PEDT est donc l'articulation et la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.

Les activités mises en place dans les écoles lors des TAP se veulent ainsi complémentaires des activités des projets d'école. La redondance avec ceux-ci est donc évitée. Les activités sont aussi établies en lien avec les axes définis dans le dispositif politique Notre Enfance Jeunesse (NEJ).

A noter enfin : écoles publiques et privées fonctionnent ici, autant que faire se peut à l'unisson, préservant ainsi l'égalité de traitement et la cohérence de l'offre extrascolaire.

10 axes ont été retenus :

Notre Enfance Jeunesse (NEJ) 0 à 25 ans les 10 axes retenus		
AXE 1	Favoriser le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité	Se connaître soi-même et gérer ses émotions; Développer son sens de l'intériorité, du retour sur soi et ses actions; Développer son identité, croire en soi-même; Améliorer sa concentration; Se situer dans le groupe, dans la société; Se projeter sans angoisse dans l'avenir; Donner du sens à ses actions
AXE 2	Favoriser les échanges et la convivialité entre les familles, les enfants, les jeunes et les structures. Encourager la coopération.	Améliorer la sécurité affective des jeunes et de leurs familles; Améliorer l'esprit communautaire des « familles de Châteaubourg »; Démontrer les aspects indispensables de l'entraide, de la coopération et l'agrément du vivre en harmonie; Reconnaître le rôle du groupe et de la variété des individus dans la construction d'un seul; Encourager les pratiques rassemblant et mélangeant les générations
AXE 3	Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l'ouverture aux autres cultures.	Eduquer à la paix, à la médiation par les pairs (gestion des conflits par l'échange), au vivre ensemble; Démontrer le leurre de l'individualisme (croire qu'on peut tout faire tout seul en ne participant qu'en fonction de ce qu'on projette de recevoir); Approfondir sa culture en la confondant à d'autres; Éprouver l'utilité de s'ouvrir, de parler d'autres langues
AXE 4	Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux	Repérage des cas de misère sociale et/ou culturelle; Mise en place de dispositif de renfort aux enseignements fondamentaux; Pas d'élève en marge du système avant la 6 ^{ème} (tous doivent savoir lire, écrire et compter)
AXE 5	Favoriser les pratiques culturelles et artistiques, particulièrement l'initiation à la sculpture	Faciliter l'accès aux pratiques artistiques et missions de l'art (quête de sens, liberté et pluralité d'expression, recherche de la vérité, d'autres points de vue); Sensibiliser aux bénéfices de l'expression artistique pour soi, pour les autres; Sensibiliser à la joie de la création
AXE 6	Favoriser les pratiques sportives et de bonne santé	Apprivoiser, respecter et aimer son corps; faire de son corps un allier; Acquérir le goût de l'effort physique, prendre goût au défi physique; Etre en bonne santé, savoir s'alimenter; Entretien d'une bonne hygiène, préserver son corps; conscientiser le besoin d'équilibre corps / esprit; Démontrer le bénéfice de l'équipe; Respecter l'adversaire; Dépasser l'esprit de compétition en prenant conscience que c'est l'adversaire qui permet de se dépasser
AXE 7	Favoriser l'appropriation et la rencontre autour de l'informatique et du numérique (l'univers et les enjeux)	Favoriser la rencontre des générations autour de cet élément incontournable des générations montantes; Favoriser l'échange inter-générationnel; Valoriser les apports des jeux vidéo; Dépasser les aspects bureaucratiques; S'aguerir à la logique exigée par l'activité de programmation; Dépasser le sentiment d'incompétence devant les performances et la complexité de la machine; S'approprier l'univers numérique (niles technologies, jeux, programmation)
AXE 8	Faire découvrir l'entreprise et revaloriser le travail manuel	Familiariser avec la notion d'environnement économique; Favoriser l'appréhension du travail / de l'effort requis pour produire; Se projeter dans l'avenir professionnel; Prévenir les idées reçues sur le travail, l'entreprise, la hiérarchie; Démontrer la passion du travail, de la qualité; Démontrer la place des acteurs économiques dans la société
AXE 9	Favoriser la prise de responsabilités des jeunes et soutenir leurs initiatives	Accueillir les projets, les initiatives; Donner leur chance aux jeunes motivés; Contribuer à créer leur place en tant qu'adulte responsable dans la société de demain
AXE 10	Favoriser la préservation de notre environnement	Connaître et apprécier les caractéristiques propres de son environnement; mettre en évidence les racines (histoire et patrimoine) du bassin de Vitry; favoriser la conscientisation des ressources à protéger

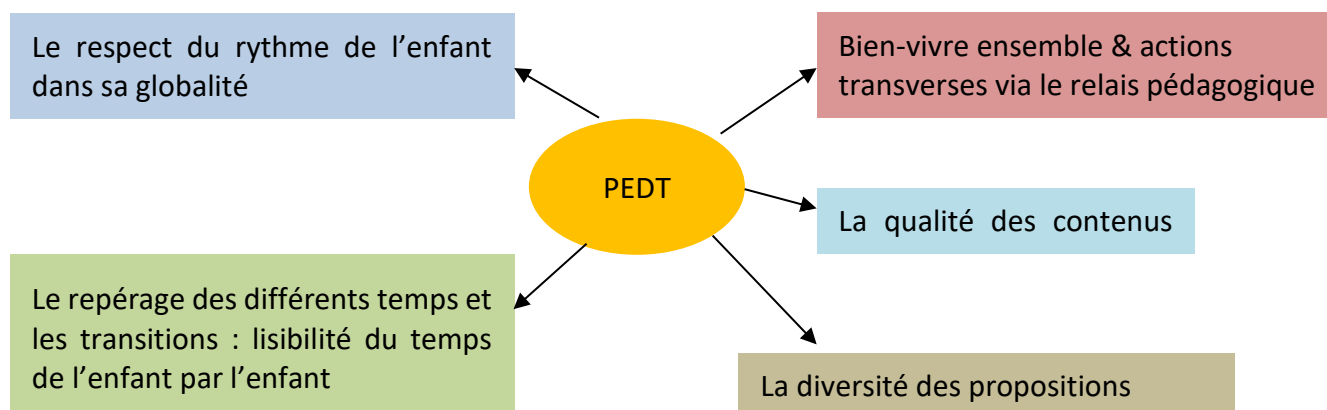
Ce dispositif identifie les axes stratégiques en matière d'offre enfance-jeunesse. Elle permet de consolider une action clarifiante, cohérente, porteuse de sens et d'énergie au niveau de toute la Ville de Châteaubourg, voire du territoire.

La volonté est ainsi de rassembler et d'éviter des écueils tels la dispersion, la redondance, le gaspillage de ressources... Cette démarche anticipe l'augmentation et la diversification de la population de Châteaubourg afin de préserver et d'améliorer la proposition enfance-jeunesse et le lien social dans toute sa qualité. Favoriser le simple, le pérenne, l'existant, pour peu qu'il s'inscrive dans cette démarche, sera également une priorité.

Le dispositif NEJ a été présenté et validé par les institutions éducatives de Châteaubourg. Il a aussi été envoyé à toutes les structures œuvrant sur la commune afin d'établir un état des lieux des actions proposées à notre jeunesse et d'identifier les axes privilégiés et ceux à développer.

PEDT de 2018 à 2021 :

Ils ont été établis par les membres du CC PEDT au cours d'un certain nombre d'ateliers organisés à cet effet. On note cependant la pensée filigrane du respect de l'enfant dans sa globalité. Les acteurs du CCPEDT, tout en tenant compte des contraintes liées à la vie en collectivité sont en effet sensibles au respect de l'enfant d'une façon générale. Il importe donc, sans sortir d'un cadre structurant et garant d'un bon fonctionnement, de favoriser l'épanouissement de chaque enfant.



- Le respect du rythme de l'enfant dans sa globalité

La question du rythme de l'enfant et de ses enjeux, n'est pas nouvelle. En choisissant une semaine à 5 matinées de classe, on choisit d'emblée de tirer parti des moments à plus forte disponibilité pour les apprentissages, notamment fondamentaux. Les temps d'après-midi, plus propices au repos (en maternelle) et à d'autres sujets et manières d'apprendre (en élémentaire) sont ainsi utilisés en conséquence.

Une attention particulière est aussi pointée sur la douceur des transitions. Facteur de crispation en général et déstabilisant pour les profils les plus fragiles, le CCPEDT souhaite porter une attention particulière à la qualité de ces articulations.

- Le repérage des différents temps et les transitions : lisibilité du temps de l'enfant par l'enfant.

Il est exigeant pour des enfants (surtout avant le cycle 2, et même par la suite) de s'approprier des repères temporels, d'anticiper l'étape suivante, de construire sa propre échelle de temps. Ces repères temporels sont pourtant primordiaux dans la construction de la confiance et de l'estime de soi. Or, le temps d'un enfant lors d'une journée scolaire ordinaire s'il est structuré n'en n'est pas moins intense et foisonnant. Il est peut-être complexe pour lui de s'y retrouver de par la multiplicité des stimuli et des changements rencontrés, parfois entre deux lapses de temps très rapprochés. Même si l'organisation elle-même offre une structure et des repères, le rythme n'en reste pas moins soutenu et la diversité des visages et des rôles croisés (sans compter les changements de personnes dus aux possibles remplacements) quelque peu tourbillonnant. Car finalement, se repérer est un préalable indispensable au « trouver sa place », à être davantage aux commandes de sa propre vie et donc d'être plus disponible pour effectuer des choix sereins et gérer sa propre progression. Se sentir accompagné dans le repérage des temps est donc un des objectifs du CC PEDT.

- Bien-vivre ensemble & actions transverses via le relais pédagogique.

On entend par là un apport de repères éducatifs convoyés par un relais pédagogique cohérent : afin que l'enfant puisse s'approprier des règles de vie et leur donner sens, il convient qu'un même discours et une même posture soit adoptés par l'ensemble de la communauté éducative sur des points particuliers. Même si du monde familial au monde collectif, les contraintes sont notoirement différentes, il est indispensable qu'enfants et éducateurs comprennent et partagent la même compréhension de maints aspects du savoir-vivre, du savoir-être et du vivre ensemble. Si la parole de l'enfant doit être encouragée à s'exprimer et être entendue, certaines règles de vie doivent aussi être partagées et se prolonger entre le cercle familial, l'école, l'ADL et les temps périscolaires.

La réalité nous apprend combien cet aspect des choses peut être exigeant à mettre en place. C'est à cet instant que les « actions transverses » interviennent. Il s'agit, pour le CCPEDT, de choisir un thème annuel à travailler entre tous les acteurs éducatifs et de choisir des actions terrain, le plus souvent ludiques et/ou créatives de façon à questionner les habitudes, attirer l'attention sur un point de vigilance, installer le dialogue...

- La qualité des contenus des activités

Les temps d'activités, encadrés ou non (cf. jeu libre) comportent plusieurs facettes :

- Adaptation de la proposition à l'âge de l'enfant
- Utilisation de matériel adapté
- Mise en espace adaptée
- Bon état général des matériels proposés
- Préoccupation de l'intérêt des enfants concernés

- **La diversité des propositions pédagogiques** (entre autres, sur les temps du soir : jeu libre, jeu structuré, en intérieur ou en extérieur et proposition d'étude)

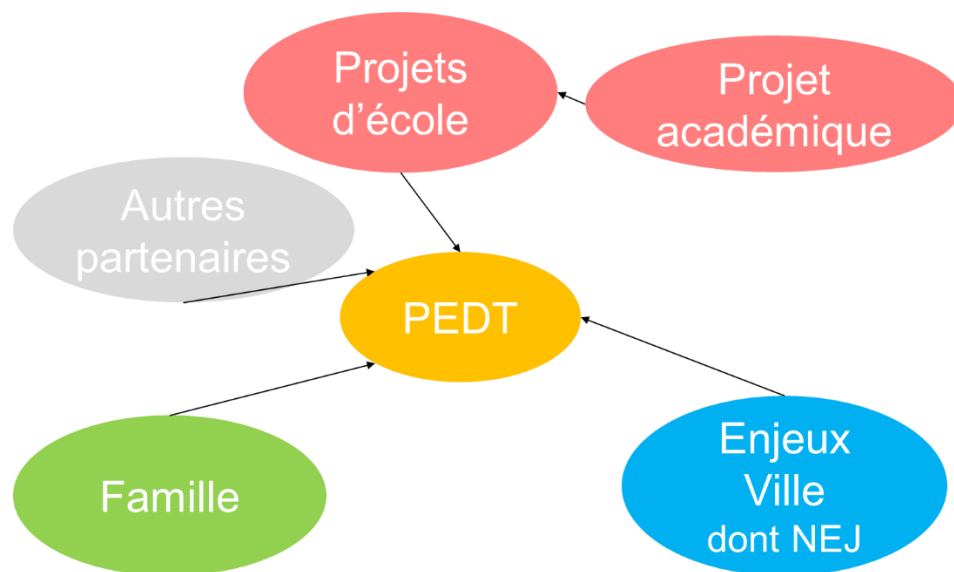
Se rattachant au respect du rythme de l'enfant, cet objectif vise à proposer des solutions adaptées au niveau de forme et de disposition des enfants présents. 5 possibilités peuvent ainsi être saisies :

Jeu libre intérieur OU extérieur > forme de jeu, avec ou sans support, à l'intérieur ou à l'extérieur. Le jeu prend alors des formes extrêmement variées : d'imitation, de société, sportif... L'enfant le définit en parfaite liberté, selon la vitalité, l'inspiration ressenties et en fonction de la teneur de sa journée d'école. Il décide lui-même de son début et de sa fin. Moment de mobilité ou d'immobilité, d'activité purement ludique ou de lecture, le jeu libre peut aussi être une rêverie ou une activité pratiquée seul(e), propice au délasserment et à la transition d'une journée d'école puis de jeu vers la 3^{ème} partie du jour celle de la fin de journée puis du coucher. Le jeu libre peut aussi prendre place dans le « donner à jouer » au cours duquel des activités ludiques et créatives plus structurées et facilement interruptibles peuvent être proposées et entreprises (perles à repasser, collage, origami).

Activités encadrées intérieures OU extérieures (comparables aux TAP proposés de Sept. 2014 à Juin 2018) > Les objectifs éducatifs de ces temps seront plus avant détaillés par la suite. Ces activités encadrées offrent néanmoins un moment de jeu construit et dirigé par un encadrant adulte. Elles offrent des moments ludiques structurés propices à la détente, à la camaraderie et au vivre-ensemble.

Étude libre : Lieu « salle de classe » calme et propice à l'étude autonome des leçons et devoirs. L'encadrant présent qui garantit son bon fonctionnement peut être sollicité pour conseil et soutien.

4.3. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :



Les membres du CC PEDT ont été invités à identifier les articulations du PEDT avec les dispositifs existants. Ils ont notamment créé des liens entre les projets d'école et le dispositif NEJ, qui retrace la politique éducative de la Ville de Châteaubourg.

Il ressort du travail effectué que les objectifs éducatifs du PEDT, les projets d'école et le dispositif NEJ sont intrinsèquement liés.

Ainsi, l'objectif du PEDT « bien-vivre ensemble » rejoint :

- Le « parcours citoyen » des projets d'écoles,
- L'objectif de « connaissance des noms des adultes et des enfants » du projet d'école de Saint Joseph,
- L'objectif du projet d'école de Saint Melaine qui énonce : « chaque élève doit être en mesure de participer à au moins, trois expérimentations par année »,

- Les objectifs de NEJ que sont « le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité », « favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme ».
- le « parcours d'éducation artistique et culturelle » transverse aux 4 projets d'école, et l'objectif de NEJ concernant le fait de « favoriser des pratiques culturelles et artistiques ».

L'objectif « dispenser des activités de qualité » rejoint :

- Le « Parcours citoyen », le « Parcours d'éducation artistique et culturelle » et le « Volet numérique » des projets d'écoles.
- L'objectif de NEJ de « Favorisation de l'appropriation et de la rencontre autour de l'informatique et du numérique ».

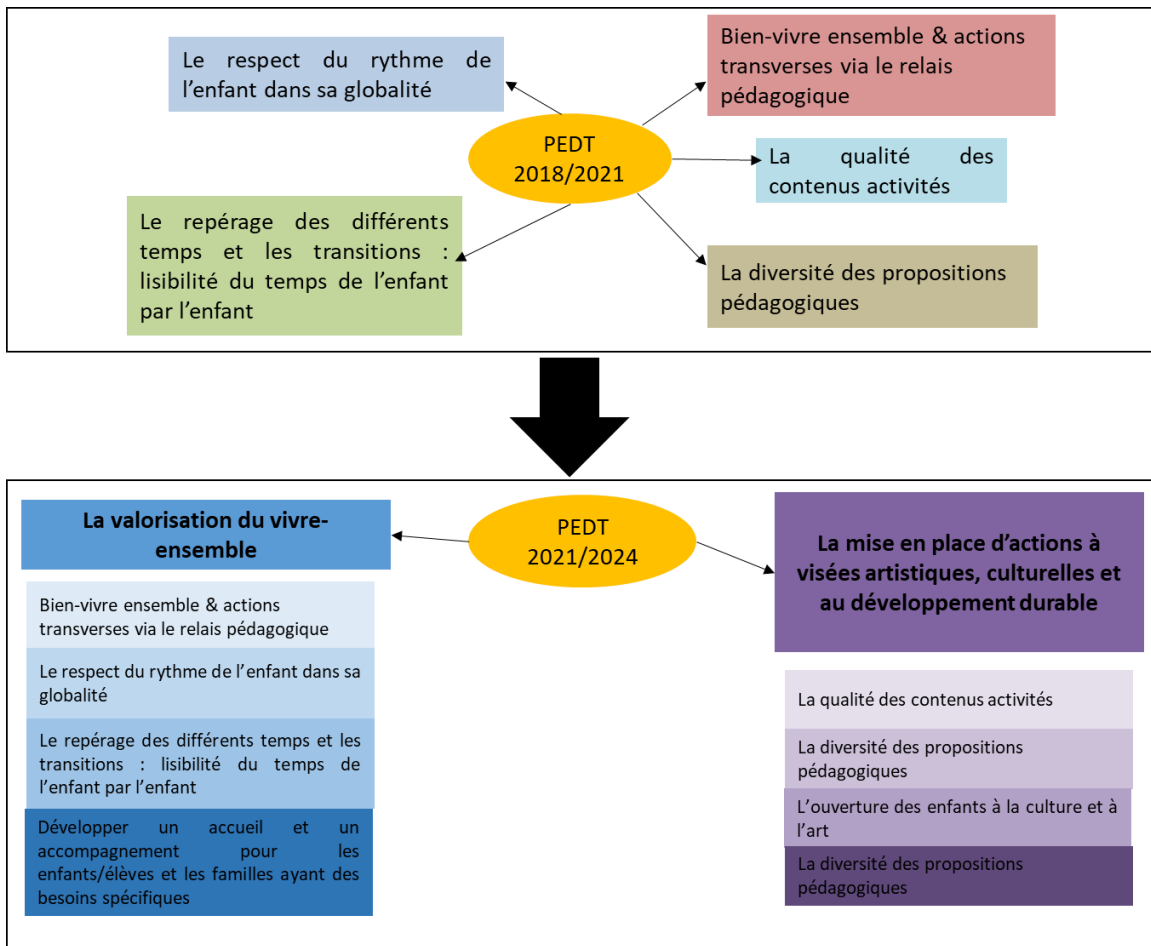
La ville de Châteaubourg souhaite également s'inscrire dans une démarche de labellisation « Objectif 100% Enseignement Artistique et Culturel » notamment via :

- La fréquentation des œuvres par les enfants et les familles,
- La rencontre des enfants avec des artistes,
- La pratique artistique des enfants,
- La mise en valeur de l'égal accès de tous les enfants à l'éducation artistique et culturelle,
- La mise en place d'une dynamique de projets partenariaux autour de l'art et de la culture.

4.4. Du PEDT 2018/2021 vers le PEDT 2021/2024 :

Le PEDT est un document pilier de notre référentiel éducatif. Il demeure toutefois un outil intrinsèquement évolutif. Se nourrissant de la méthodologie des instances conceptrices (DDCSPP, Éducation Nationale) et de la collectivité (politique éducative de la Ville matérialisée par les axes NEJ) ; il prend aussi largement appui, dans un principe de subsidiarité, sur les remontées des acteurs de terrain. Ces derniers contribuent à modeler les parcours proposés et leur mise en œuvre. Le schéma suivant propose donc une synthèse de l'évolution des objectifs décidés en toute connaissance des réalités éducatives quotidiennes et qui vont être concrètement déclinés.

On y note le maintien de l'enfant et de son rythme au centre des préoccupations mais également un intérêt de plus en plus marqué pour le climat scolaire et le vivre-ensemble au travers de l'accueil des particularités (plus nombreuses, plus prégnantes). Enfin, un cap à l'exercice plus concret dans des actions visant à soutenir l'accès aux arts, aux pratiques culturelles et au développement durable. Autre point conservé mais renouvelé : le thème transverse. Au travers d'un thème catalyseur développé en fin de document, les acteurs ont l'opportunité de développer sur une thématique commune à l'intérieur de leurs missions.



4.4. Tableau de convergence des différents enjeux et problématiques :

Ils seront ensuite déclinés par le Comité de Pilotage en objectifs à atteindre, tant d'un point de vue quantitatif, que qualitatif.

Problématiques et enjeux partagés	Quel objectif la communauté éducative cherche-t-elle à atteindre ?	Via quel parcours ?
<p>Bien identifier les besoins des enfants et adapter les réponses à leur apporter. Respecter le rythme de l'enfant</p> <p>Travail à faire sur les temps de transition (prendre le temps de bien faire les transitions, la sécurité de la passation de responsabilité de groupe) - nécessité de temps communs entre les acteurs</p> <p>Garder à l'esprit le rythme et la durée de la journée qui peut être très longue pour les enfants.</p>	<p>Favoriser le respect du rythme de l'enfant dans sa globalité</p> <p>Favoriser le repérage des différents temps et les transitions : lisibilité du temps de l'enfant par l'enfant.</p>	<p>Valoriser le vivre-ensemble</p>
<p>Favoriser et développer le vivre-ensemble. Favoriser le respect et l'écoute de l'autre.</p> <p>Les problématiques de citoyenneté de certaines familles et de certains enfants : manque de politesse, voire de respect.</p> <p>Les problématiques de citoyenneté de certaines familles entre elles : manque de politesse.</p> <p>L'exigence d'immédiateté de réponse des familles.</p> <p>La notion de collectivité n'est pas toujours bien comprise par les familles qui privilégient les besoins individuels de leurs enfants.</p>	<p>Maintenir et développer le bien-vivre ensemble.</p>	
<p>Favoriser l'apprentissage du collectif tout en valorisant l'individuel.</p> <p>Aider les enfants en difficulté (notamment concernant la gestion des émotions).</p> <p>Des difficultés à communiquer et harmoniser les pratiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>La complexité de la composition des familles (monoparentales, recomposées, ...) et des enfants accueillis de plus en plus jeunes (qui n'ont pas acquis la propreté) et nécessitant la mise en place d'un accueil, voire d'un accompagnement, individualisé.</p> <p>Mettre en place des solutions partagées par les partenaires éducatifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.</p>	<p>Développer un accueil et un accompagnement pour les enfants/élèves et les familles ayant des besoins spécifiques.</p>	

<p>Proposer des activités diversifiées et variées. Développer un savoir-faire pluridisciplinaire des équipes encadrantes. Favoriser l'acquisition de l'autonomie des enfants. Le manque actuel d'activités sportives sur les temps scolaires et périscolaires (présence de personnes formées et qualifiées). Maintenir et développer la diversité des contenus des activités périscolaires.</p>	<p>Maintenir et développer la qualité des contenus des activités périscolaires et la diversité des propositions pédagogiques (entre autres, sur les temps du soir : jeu libre, jeu structuré, en intérieur ou en extérieur et proposition d'étude).</p>	<p>Mettre en place des actions à visées artistiques, culturelles et de développement durable</p>
<p>Proposer des actions à visées artistiques et culturelles.</p>	<p>L'ouverture des enfants à la culture et à l'art.</p>	
<p>Sensibiliser les enfants et les familles au développement durable. Continuer et développer les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.</p>	<p>Développer la sensibilisation au développement durable et à la nature.</p>	

5. PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES

PARCOURS DONT L'ENJEU EST LA VALORISATION DU VIVRE-ENSEMBLE

Objectifs visés		Communauté éducative				Effets attendus auprès des enfants	Indicateurs d'atteinte de l'objectif visé
		Temps familiaux	Temps scolaires	Accueil du matin/soir et pause méridienne	Mercredi		
Favoriser le respect du rythme de l'enfant dans sa globalité.	En identifiant les besoins des enfants et en adaptant les réponses à leur apporter	Information des familles quant aux actions menées	<p>Ecoles publiques : APC</p> <p>Ecoles privées : Mise en place de temps adapté à certains enfants à besoins particuliers, APC</p>	Mise en place de règles de vie communes à tous les temps scolaires, péri et extra-scolaires mises en place.	Mise en place d'un temps sieste pour les moins de 6 ans et d'un temps calme pour les plus de 6 ans. Arrivée échelonnée des enfants Réflexion des équipes à la mise en place d'activités adaptées aux besoins et envies des enfants. Constitution de 5 groupes définis par âge. Mise en place d'une journée type qui prend en compte les besoins des enfants.	Épanouissement de l'enfant Bonne prise en compte du règlement, pose d'un cadre, respect des adultes	Enfants moins fatigués en fin de journée, de semaine et de période Implication des enfants Nombre d'exposition : 3 dans l'année
	En améliorant les temps de transition et en proposant des règles de vie communes	Information des familles sur les règles communes à tous les temps et sur leur rôle de relais pédagogique	<p>Ecoles publiques : Mise en place de règles de vie communes à tous les temps scolaires, péri et extra-scolaires mises en place.</p> <p>Ecoles privées : Les règles d'or de l'école : cour et cantine élaboré avec le personnel de l'école, Découverte des accords Toltèques, dans la continuité des messages clairs.</p>	Mise en place de règles de vie communes à tous les temps scolaires, péri et extra-scolaires mises en place.	Mise en place de règles de vie communes à tous les temps scolaires, péri et extra-scolaires mises en place. Mise en place de rituels tout au long de la journée.	Se montrer poli être respectueux les uns envers les autres (adultes et enfants) Bonne prise en compte du règlement, pose d'un cadre, respect des adultes Climat apaisé et serein au sein de l'école.	Utilisation des règles communes par l'ensemble des partenaires éducatifs Connaissance des règles par les enfants Règles de vie « vivantes » évolutives en fonction des propositions d'amélioration Nombre d'actions de communication ; Nombre de participants
	En prenant en compte le rythme et la durée de la journée qui peut être longue	Information des familles quant aux actions menées	<p>Ecoles publiques : alternance des organisations pédagogiques : groupe classe, petits groupes, temps calmes...</p> <p>Ecoles privées : Récréation des maternelles en fin de journée scolaire / temps calme de retour en classe le midi dont le 1/4 d'heure de lecture</p>	Mise en place d'activités sportives, ludiques, de détente, afin de couper la journée. Assurer le calme et la bonne humeur pendant le temps du repas afin de scinder la journée.	Temps « bullage » (d'ennui) proposé aux enfants (lecture, dessins, méditation...). Mise en place d'activités respectueuses de la courbe journalière du rythme biologique de l'enfant.	Moins de fatigue des enfants à la semaine, à la période Bonne prise en compte du règlement, pose d'un cadre, respect des adultes	Enfants moins fatigués en fin de journée, de semaine et de période Nombre de participants Comportement attentif et réceptif des enfants
Citoyenneté, respect.	En favorisant le respect et l'écoute de l'autre	Mettre en valeur le relais pédagogique	<p>Ecoles publiques : règles de vie mises en place en début d'année et reprises régulièrement</p> <p>Ecoles privées : Médiateur sur temps de récréation, temps d'échange en classe pour remédier à des manquements aux règles et réfléchir ensemble pour trouver une solution, entretiens individuels</p>	Prise de relais par un agent afin d'animer un temps de parole et d'écoute entre les enfants lorsque cela est nécessaire.	Mise en place des temps parole. Mise en place de règles de vie coopératives et participatives. Projet autour de la convention des droits de l'enfant. Projet autour du développement durable tout au long de l'année. Partenariat avec la Maison de retraite, l'ITEP, l'espace jeunes. Développer des activités/projet autour du développement durable	Que l'enfant se sente écouté et que ses émotions soient prises en compte Favoriser l'écoute et la prise en compte des difficultés et émotions des enfants. L'enfant se sent davantage en confiance, écouté et comme un être à part entière. Des enfants plus ouverts, en confiance avec les adultes. Des enfants sereins, plus à l'aise au sein de l'école.	Diminution du nombre de problèmes entre enfants Utilisation des messages clairs sur tous les temps de l'enfant Diversité des partenariats Nombre d'actions Nombre de participants Implication des publics/partenaires sur les actions
	En proposant des solutions aux problématiques de citoyenneté de certaines familles et de certains enfants	Posture d'écoute et de dialogue dans le cadre des rencontres avec les partenaires éducatifs.	<p>Ecoles publiques : rencontres avec les parents.</p> <p>Ecoles privées : Mise en place de contrat de comportement reprenant les règles de politesse (ne pas dire de grossièretés, parler</p>	Favoriser le dialogue avec les familles et les enfants afin de pouvoir échanger lorsqu'une situation particulière se présente.	Rendez-vous parents ; cahier de retransmission aux familles ; fiche de suivi comportement enfant. ; constituer une commission consultative accueil de loisirs : parents, élus.	Relation de confiance et de dialogue entre les parents, agents, enseignants ce qui favorisera une meilleure anticipation des situations particulières et de pouvoir accompagner les familles lorsqu'elles le souhaitent	Familles plus en confiance, et plus à l'aise afin de demander de l'aide. Diminution du nombre de rappel par enfant Diminution du nombre de conflits Nombre de rencontre

			correctement aux adultes de l'école ...), conseil de délégués				Changement de comportement après les rencontres
	En favorisant l'apprentissage du collectif tout en valorisant l'individuel.	Encourager le relais pédagogique	Ecoles publiques : fait au quotidien dans les classes Ecoles privées : Projet « Psychométrie » pour faire comprendre les points de vue de chacun lors de situation conflictuelle	Propositions de plats collectifs par table afin de favoriser des valeurs de partage tout en veillant à la bonne prise en compte des goûts, particularités de chacun concernant les plats servis (PAI, régimes particuliers, ...)	Mise en place d'activité coopérative ; les animateurs à l'écoute ; faciliter l'empathie ; mise en place d'activité proposée par les enfants. Développer les temps où les enfants sont acteurs de leur journée (propositions d'animation/mise en avant de ses savoirs faire auprès des camarades)	Moins de conflits ou meilleure compréhension entre les uns et les autres. Des enfants favorisant le collectif en premier lieu, le partage et une prise en compte de l'individualité naturelle (PAI, handicap, difficultés passagères...)	Des enfants plus ouverts, plus compréhensifs, moins jaloux. Augmentation progressive du nombre de jeux coopératifs Diminution du nombre de retour négatifs durant les jeux de cour
Développer un accueil et un accompagnement pour les enfants/élèves et les familles ayant des besoins spécifiques.	En accompagnant les enfants en difficulté (notamment concernant la gestion des émotions)	Echanges réguliers entre les partenaires éducatifs.	Echanges réguliers entre les partenaires éducatifs. Ecoles publiques : travail sur les émotions, temps forts au sein des classes puis repris de façon régulière Ecoles privées : Activités pédagogiques complémentaires et emploi du temps adapté : changement de classe programmé / Photo des élèves en lien avec leur émotion déplaçable dans la journée/ lecture d'album sur les émotions, débat philo (type c'est quoi un ami ?), Ciné débat hebdomadaire sur les thèmes de la différence et de la confiance en soi / Création d'une affiche pour exprimer ses émotions quotidiennement	Echanges réguliers entre les partenaires éducatifs. Favoriser le dialogue avec les familles et les enfants afin de pouvoir échanger lorsqu'une situation particulière se présente. Prise de relais par un agent afin d'animer un temps de parole et d'écoute entre les enfants lorsque cela est nécessaire.	Echanges réguliers entre les partenaires éducatifs. Temps d'échanges enfants/animateurs, collectif & individuel (météo des enfants, groupe de parole). Création d'espace de retour au calme. Partenariat avec l'itep, éducateurs spécialisés pour avoir des apports d'outils. Visite des locaux par l'enfant et sa famille avant la 1ere venue.	Confiance en soi et une meilleure estime de soi de l'enfant Relation de confiance et de dialogue entre les parents, agents, enseignants ce qui favorisera une meilleure anticipation des situations particulières et de pouvoir accompagner les familles lorsqu'elles le souhaitent	Diminution du nombre de rappel par enfant Diminution du nombre de conflit Nombre d'échanges avec les familles
	En communiquant et en harmonisant les pratiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	Echanges réguliers entre les partenaires éducatifs.	Ecoles publiques : rencontres entre les différentes équipes ; invitation personnel périscolaire en équipe éducative Ecoles privées : Mise à disposition d'un classeur pour l'équipe avec dessin pour les maternelles (dangereux/pas dangereux) et fiche de réflexion pour les primaires (j'ai fait ... j'aurais dû faire ...) / temps de rencontres individuelles pour échanger sur la vie à l'école pour les enfants à besoins particuliers	Mise en place de temps d'échange entre les différents partenaires afin de mettre en place des pratiques communes et adaptées, mais aussi d'informer les agents concernés.	Temps d'échange entre les différents services et professionnels. Passation d'information entre les différents services et professionnels. Fiche de suivi de comportement. AVS présent sur les mercredis pour une continuité de suivi et permettre à l'enfant d'avoir un repère.	Confiance en soi et une meilleure estime de soi Des enfants qui se sentent plus en sécurité. Le discours commun va agir comme un pilier de confiance apaisant.	Nombre de temps d'échange entre les partenaires éducatifs Valorisation des enfants Temps d'échange avec chaque enfant en cas de difficulté Langage et posture du professionnel
	En prenant en compte la complexité de la composition des familles et des enfants accueillis de plus en plus jeunes	Echanges réguliers entre les partenaires éducatifs.	Ecoles publiques : Rendez-vous parents lors de l'inscription, livret d'accueil à la maternelle Ecoles privées : Mise en place de deux pochettes parents avec à chaque fois deux photocopies des papiers, rendez-vous avec les deux parents pris	Favoriser le dialogue avec les familles et les enfants afin de pouvoir échanger lorsqu'une situation particulière se présente. Faire preuve de discrétion et adopter le bon positionnement.	Partenariat avec le CCAS, le RIPAME de la commune. Rencontre famille en face à face. Faire remonter les demandes particulières des familles.	Relation de confiance et de dialogue entre les parents, agents, enseignants ce qui favorisera une meilleure anticipation des situations particulières et de pouvoir accompagner les familles lorsqu'elles le souhaitent	Nombre de contacts avec les familles/enfants (plus à l'aise afin de demander de l'aide) Retours des familles Diversification des actions Diversification des partenaires Utilisation des outils

		séparément, travail à faire signer toutes les semaines afin que les deux parents puissent voir l'évolution de leur(s) enfant(s)				
--	--	---	--	--	--	--

Objectif visé		Communauté éducative					Effets attendus auprès des enfants	Indicateurs d'atteinte de l'objectif visé
		Temps familiaux	Temps scolaires	Accueil du matin/soir et Pause méridienne	Mercredi	Temps extrascolaires		
Maintenir et développer la qualité des contenus des activités périscolaires et la diversité des propositions pédagogiques	En proposant des activités diversifiées et variées, notamment le sport.	Information des familles sur les activités proposées	Ecoles publiques : fait en classe Ecoles privées : activités sportives variées (individuelles, collectives, athlétiques, orientation, expression corporelle)	Se former en continue afin de pouvoir proposer un panel d'activités variées et innovants. Interroger les enfants sur leurs envies, tout en les laissant se relâcher (voire s'ennuyer) lorsqu'ils le souhaitent.	Mise en place d'une thématique fils rouge sur l'année. Activités manuelles, sportives et autres mises en place par les animateurs. Partenariats avec des intervenants. Projets sous forme de « zoom explo ». Sorties à la journée/demi-journée. Inter-centre.	Mise en place de thématique pour chaque période de vacances. Activités manuelles, sportives et autres mises en place par les animateurs. Partenariats avec des intervenants. Projets sous forme de « zoom explo ». Sorties à la journée/demi-journée. Mise en place de M.C Inter-centre.	Développement moteur et attitude sport (esprit sportif) Implication des enfants, engouement pour les différentes activités proposées. Activités « challengeantes », encourageant le dépassement de soi.	Nombre de participants Implication des enfants, retours positifs lors de l'assemblée du périscolaire Retours des familles
	En développant un savoir-faire pluridisciplinaire des équipes encadrantes	Information des familles sur les activités proposées	Ecoles publiques : animation pédagogique	Être en veille constante sur les dernières nouveautés, ne pas hésiter à exploiter les compétences de nos agents	Proposer des formations aux équipes. Mutualisation des équipes. Temps de préparation des temps face à face public. Temps de réunion d'équipe. Echange de pratiques avec d'autres structures.	Des encadrants plus impliqués et à l'aise quant à la proposition de nouvelles activités (motivation +++)	Formation des équipes Retour des enfants et des parents	
	En favorisant l'acquisition de l'autonomie des enfants	Information des familles sur les actions mises en place	Ecoles publiques : actions menées en classe dans le cadre des apprentissages Ecoles privées : Exploration libre de matériel sportif sur le temps de récréation et de matériaux variés pour développer la créativité en classe maternelle (Reggio)	Proposer des ateliers adaptés à l'âge des enfants, qui leur permettent d'accomplir l'activité de A à Z, avec l'aide d'un adulte au besoin. Favoriser l'entraide entre les enfants.	Réécriture du projet pédagogique Prise en compte des besoins/rythmes des enfants. Développer les temps où les enfants sont acteurs de leur journée (propositions d'animation/mise en avant de ses savoirs faire auprès des camarades) Mise en place d'outils favorisant l'acquisition de l'autonomie. Aménagement des locaux et acquisition de meubles favorisant l'acquisition à l'autonomie.	Développer la créativité des enfants Enfants en demande d'autonomie, renforcement du lien adultes/enfants	Nombre d'activités proposées par les enfants Nombre de participant des Implication des enfants/adultes	
Sensibiliser les enfants et les familles au développement durable	Notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire	Encourager le relais pédagogique Diffusion des bonnes pratiques au sein des familles	Ecoles publiques : alimentation, recyclage, potager Ecoles privées : Opération un bouchon, un sourire / mise en place d'un potager pédagogique / récupération du pain/ Apprendre différents chants sur le développement durable.	Faire preuve de pédagogie avec les enfants afin d'expliquer la différence entre l'envie et la faim réelle. « Ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre » Mise en place de tables de pesées des déchets	Activités/action autour du développement durable Mise en place d'un jardin pédagogique	Moins de gaspillage, conscience de la nature et de ses richesses Enfants impliqués et qui se responsabilisent davantage	Pesée des déchets Mise en place du jardin pédagogique Participation active des enfants Nombre d'actions mises en place Nombre de rencontre avec les partenaires Impact Communication	
Proposer des actions artistiques et culturelles	Information des familles sur les actions mises en place	Ecoles publiques : fait dans le cadre des programmes EN Ecoles privées : Participation de la classe de CM à un projet avec Ar Milin / Participation des maternelles à Festimômes / Participation à un projet avec une dumiste sur les émotions	En variant les thèmes d'activités proposés et veiller à ce qu'elles soient en relation avec une action artistique ou culturelle actuelle sur les différents temps de l'enfant (Scolaire, périscolaire, extrascolaire...)	Initiations à différentes pratiques culturelles & artistiques par les animateurs. Partenariat avec des intervenants spécialisés. Mise en place de stages « zoom explo ». Proposition de sorties culturelles & artistiques.	Sensibiliser aux droits des enfants sur les vacances d'automne. Initiations à différentes pratiques culturelles & artistiques par les animateurs. Partenariat avec des intervenants spécialisés. Mise en place de stage « zoom explo ». Proposition de sorties culturelles & artistiques	Références culturelles et enrichissement de techniques artistiques et culturelles, sentiment de partager une culture commune et de participer à un projet commun. Ouverture de l'enfant sur le monde extérieur, (ouverture d'esprit) découverte de nouveaux horizons.	Retours des familles et des enfants qui développent de nouveaux intérêts Nombre de « zoom explo » Nombre d'actions différentes proposées	

Le thème transverse :

En parallèle de ces deux parcours, les membres du Comité du PEDT ont mis en place une action spécifique intitulée « thème transverse ». Il s'agit-là d'une action déclinée sur les différents temps de l'enfant afin de répondre à une problématique commune à l'ensemble des partenaires éducatifs, dans l'intérêt des enfants, et qui se veut être le fil rouge de l'année scolaire.

Ainsi, deux thèmes transverses ont d'ores et déjà pu voir le jour :

- « Le harcèlement scolaire : comment le repérer et quelles solutions ? »
- « Politesse, respect, autorité : pourquoi est-ce important ? »

Le thème transverse pressenti pour l'année scolaire 2021-2022 : « Prendre soin de tous, prendre soin de chacun »

Le « Zoom Explor » :

A l'accueil de loisirs, des « zooms explor » ont été créés. Ce dispositif émane d'une volonté politique de pouvoir proposer un plus pour l'apport pédagogique pendant les vacances et les mercredis. Il sera intégré dans le projet pédagogique 2021 de l'accueil de loisirs. Chaque « zoom explor » sera encadré par des intervenants experts et un animateur de l'ADL, ce qui permettra à l'animateur de se former en plus d'encadrer les enfants.

Ces ateliers se dérouleront sous forme de stages afin d'approfondir une thématique, un savoir-faire. Ainsi les enfants volontaires pourraient se spécialiser dans un domaine. Ces activités se veulent « challengeantes », motivantes, encourageant le dépassement de soi et la réalisation d'une tâche finale lisible et qui marque une progression dans le parcours personnel et/ou collectif. Les enfants s'engageront sur toute la durée du « stage ».

Le thème du « zoom explor » sera une déclinaison de chaque parcours du PEDT.

6. PILOTAGE DU PROJET

La structure de pilotage est un incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :

- Rassembler les acteurs éducatifs ;
- Avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement ;
- Bénéficier de moyens ;
- S'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée.

Structure de pilotage : (elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales : écoles, collèges et associations sont à solliciter. La place accordée aux parents et aux enfants est à identifier.)

Le Comité du PEDT :

Le « Comité Consultatif des Nouveaux Rythmes Scolaires », créé lors de la mise en place de la réforme en 2014 assurait le suivi de la réalisation du dispositif. Dans la mesure où la refonte du PEDT est sécante à un assouplissement des règles concernant les possibilités dérogatoires des rythmes scolaires sur la semaine, il apparaît logique de rassembler ces démarches interdépendantes au sein d'une même instance de réflexion.

L'assemblée ainsi dénommée « CCNRS » devient donc le « CCPEDT ». Le conseil municipal réuni en septembre 2017 a approuvé sa nouvelle composition qui intègre notamment la Vie Associative.

Le CCPEDT a pour mission de réunir l'ensemble des acteurs de l'enfance afin de déterminer un projet complet, cohérent et adapté.

Le rôle des membres du Comité :

- En tant qu'acteur éducatif, apporter son éclairage et son avis au projet.
- Faire en sorte que chaque groupe d'acteurs trouve son positionnement en complémentarité à l'intérieur du groupe, tout en restant fidèle à ses missions particulières.
- Assurer la transition et la complémentarité des différents temps de l'enfant.
- S'approprier le projet, y prendre part dans une ou plusieurs de ses réalisations concrètes et ainsi, le rendre dynamique.

Le circuit décisionnel :

Les réflexions du CCPEDT, sollicitées à titre consultatif des personnes agissant sur le terrain seront soumises à l'avis de la Commission Vie des Ecoles. Ladite commission a la possibilité de valider en l'état, amender ou décliner les propositions du CCPEDT avant de les soumettre à l'avis final du conseil municipal.

Composition de la structure de pilotage :

- a. Le Maire,
- b. L'Adjointe en charge de la Vie des Ecoles, Enfance et Parentalité,
- c. L'Adjointe en charge de la Vie Associative,
- d. La conseillère déléguée au Développement Durable,
- e. 2 agents communaux par école,
- f. Les chefs d'équipe
 - i. Scolaire, périscolaire
 - ii. Restauration
 - iii. Accueil de Loisirs
- g. 1 membre de l'Education Nationale par école (directeur ou enseignant)
- h. 2 représentants des parents d'élèves par écoles,
- i. La responsable du Service Enfance, Ecoles et Parentalité,
- j. La responsable du Secteur Education.

Coordination du projet (lorsqu'il existe un PEL, celle-ci doit s'appuyer sur l'expérience acquise) :

Nom et prénom du coordinateur : BAZIN Sarah

Fonction : Responsable Education

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG

Téléphone : 07.89.64.91.75

Adresse électronique : s.bazin@chateaubourg.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc). Une fréquence d'au moins 3 réunions/an est souhaitable.

Le Comité du PEDT se réunit a minima 3 fois par an.

LES OBJECTIFS COMMUNS DES PARTENAIRES EDUCATIFS

Lors de la réalisation du diagnostic, de l'identification des problématiques et des enjeux, plusieurs éléments propres au fonctionnement inter-partenaires éducatifs ont été identifiés :

Problématiques et enjeux partagés	Quel objectif la communauté éducative cherche-t-elle à atteindre ?	Via quel parcours ?
La communication et l'engagement de tous les partenaires. Maintenir et développer les liens avec les partenaires éducatifs. Des difficultés à communiquer et harmoniser les pratiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers Le manque de temps d'échanges pour l'harmonisation des règles de vie (périscolaire, ADL et enseignants). Maintenir et développer la communication entre toutes les écoles, publiques et privées Avoir un projet commun avec les partenaires éducatifs	Favoriser des temps d'échanges entre partenaires éducatifs, et harmoniser les règles communes Maintenir et développer les actions transverses via le relais pédagogique.	Hors parcours

Certains points seront développés au sein des deux parcours identifiés.

7. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Mode d'inscription aux activités proposées :

<input type="checkbox"/> À l'année	<input type="checkbox"/> Trimestriel	<input type="checkbox"/> Modulable	<input checked="" type="checkbox"/> Pas d'inscription
------------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---

Modalités d'information et d'échanges avec les familles : une communication sera transmise aux familles a minima une fois par an par le biais d'affichage et de mails.

8. PLAN MERCREDI

Labellisation plan mercredi souhaitée : oui en cours de demande non

Si oui préciser la date de début de labellisation (JJ/MM/AAAA) :